

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 319-CE-2398

concernant l'émission de diplômes

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent dix-neuvième réunion tenue le jeudi 11 septembre 2014 à 9 h, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'article 115 du Règlement général 2 concernant les études de premier cycle et l'article 157 du Règlement général 3 concernant les études de cycles supérieurs et la recherche de l'Université du Québec;

ATTENDU les vérifications effectuées par les directrices et les directeurs de module et les responsables de programmes;

ATTENDU la recommandation du registraire;

ATTENDU les résolutions CERC-7527 et CERC-7545 de la commission des études de l'Université du Québec à Chicoutimi;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Vanessa Riendeau, appuyée par monsieur Shawn Goodman,

IL EST RÉSOLU :

DE CERTIFIER que les étudiantes et les étudiants ont satisfait aux exigences du programme auquel elles et ils étaient inscrites et inscrits;

DE RECOMMANDER à l'Assemblée des gouverneurs de leur octroyer le diplôme correspondant au programme auquel elles et ils s'étaient inscrites et inscrits.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy,
Secrétaire général

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 319-CE-2399

concernant l'émission d'attestations d'études – programmes courts de deuxième cycle

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent dix-neuvième réunion tenue le jeudi 11 septembre 2014 à 9 h, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la *Politique concernant le cadre institutionnel des programmes courts* adoptée par la résolution 173-CA-2614;

ATTENDU les vérifications effectuées par les responsables de programmes;

ATTENDU la recommandation du registraire;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Marc Landry, appuyée par madame Annie Devault,

IL EST RÉSOLU :

DE RECOMMANDER au conseil d'administration d'émettre les attestations d'études – programmes courts de deuxième cycle aux étudiantes et aux étudiants qui ont satisfait aux exigences des programmes courts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy,
Secrétaire général

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 319-CE-2400

concernant l'émission de diplômes par l'Université du Québec à Montréal

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent dix-neuvième réunion tenue le jeudi 11 septembre 2014 à 9 h, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU les protocoles d'entente fixant les modalités d'association entre l'Université du Québec à Montréal et l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU l'article 157 du Règlement général 3 concernant les études de cycles supérieurs et la recherche de l'Université du Québec;

ATTENDU les vérifications effectuées par le responsable de programme;

ATTENDU la recommandation du registraire;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Marie Robert, appuyée par madame Vanessa Riendeau,

IL EST RÉSOLU :

DE CERTIFIER que l'étudiant a satisfait aux exigences du programme auquel il s'était inscrit;

DE RECOMMANDER à l'Université du Québec à Montréal de lui octroyer le diplôme correspondant au programme auquel il s'était inscrit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy,
Secrétaire général

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 319-CE-2401

concernant l'émission de diplômes – Maîtrise en développement régional

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent dix-neuvième réunion tenue le jeudi 11 septembre 2014 à 9 h, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'article 4.5 du protocole d'entente fixant les modalités d'extension à l'Université du Québec en Outaouais du programme de maîtrise en développement régional de l'Université du Québec à Rimouski;

ATTENDU l'article 157 du Règlement général 3 concernant les études de cycles supérieurs et la recherche de l'Université du Québec;

ATTENDU les vérifications effectuées par le responsable de programme;

ATTENDU la recommandation du registraire;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Marc Landry, appuyée par monsieur Jean-François Simard,

IL EST RÉSOLU :

DE CERTIFIER que les étudiantes et les étudiants ont satisfait aux exigences du programme de maîtrise en développement régional;

DE TRANSMETTRE la présente à l'Université du Québec à Rimouski en vue de l'obtention de la recommandation de la commission des études de cet établissement aux fins de l'émission des diplômes par l'Assemblée des gouverneurs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy,
Secrétaire général

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 319-CE-2402

concernant l'attribution du prix d'excellence Christiane-Melançon en enseignement pour les professeurs pour l'année 2014

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent dix-neuvième réunion tenue le jeudi 11 septembre 2014 à 9 h, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la *Politique relative aux prix et distinctions*;

ATTENDU le concours 2014 du prix d'excellence Christiane-Melançon en enseignement pour les professeurs;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Harrison, appuyée par madame Annie Devault,

IL EST RÉSOLU :

D'ATTRIBUER le prix d'excellence Christiane-Melançon en enseignement pour les professeurs pour l'année 2014 à :

- Monsieur Martin Laberge - Département des sciences sociales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy,
Secrétaire général

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 319-CE-2403

concernant l'octroi de la distinction « Mérite étudiant »

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent dix-neuvième réunion tenue le jeudi 11 septembre 2014 à 9 h, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'intérêt pour l'UQO de reconnaître officiellement le mérite exceptionnel de nouveaux diplômés de l'UQO;

ATTENDU la création de la distinction de « Mérite étudiant »;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection;

ATTENDU la recommandation du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Harrisson, appuyée par monsieur Marc Landry,

IL EST RÉSOLU :

D'OCTROYER la distinction « Mérite étudiant » à :

- Madame Rima Habib.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy,
Secrétaire général

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 319-CE-2404

concernant la formation du comité de travail relatif au *Règlement concernant la consultation pour les postes de vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, doyen des études et doyen de la recherche*

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent dix-neuvième réunion tenue le jeudi 11 septembre 2014 à 9 h, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la nécessité de réviser le *Règlement concernant la consultation pour les postes de vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, doyen des études et doyen de la recherche* (ci-après le Règlement), adopté le 10 octobre 1978 (27-CA-325) et dont la dernière modification a été effectuée le 19 juin 2001 (2441-CA-3464);

ATTENDU le projet de révision du Règlement présenté à la commission des études par la direction le 6 février 2014;

ATTENDU le projet de révision du Règlement présenté à la commission des études par l'exécutif du Syndicat des professeures et professeurs de l'Université du Québec en Outaouais (SPUQO) le 10 avril 2014;

ATTENDU que la commission des études, lors de sa séance du 10 avril 2014, a approuvé à l'unanimité qu'un comité de travail de la commission des études soit formé afin d'élaborer une nouvelle version du Règlement en tenant compte de la version proposée par la direction de l'Université et celle proposée par l'exécutif du SPUQO (317-CE-2378);

ATTENDU l'article 6.8 du *Règlement de régie interne et procédure de délibérations des instances statutaires* qui stipule que le recteur et le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche font partie de droit de toutes les sous-commissions et comités institués par la commission des études;

ATTENDU que le comité est composé de sept (7) membres, dont trois (3) cadres, deux (2) professeurs, une personne chargée de cours et un étudiant;

ATTENDU que le secrétaire général assiste le comité à titre de secrétaire du comité;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition monsieur Shawn Goodman, appuyée par monsieur Jean-François Simard,

IL EST RÉSOLU :

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 319-CE-2404

concernant la formation du comité de travail relatif au *Règlement concernant la consultation pour les postes de vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, doyen des études et doyen de la recherche*

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent dix-neuvième réunion tenue le jeudi 11 septembre 2014 à 9 h, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

DE NOMMER les personnes suivantes à titre de membres du comité de travail relatif au *Règlement concernant la consultation pour les postes de vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, doyen des études et doyen de la recherche* :

- Monsieur Jean Vaillancourt, recteur
- Monsieur Denis Harrisson, vice-recteur à l'enseignement et à la recherche
- Monsieur André Manseau, doyen de la recherche
- Madame Annie Devault, professeure
- Madame Marie Robert, professeure
- Monsieur Abdelkrim Hamou-Lhadj, chargé de cours
- Madame Vanessa Riendeau, étudiante

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy,
Secrétaire général